

ARRÊTÉ n° 2025/407

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS DE 3^{ème}
CATEGORIE – LOTO DES POMPIERS – SALLE POLYVALENTE–
DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
ANNULE ET REMPLACE ARRETE 2025-389**

Le Maire de la Commune de Courthézon,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213 et suivants,

Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R322-6 du Code du Sport,

Vu l'arrêté 2025-389 en date du 21/10/2025,

Considérant la demande de Monsieur VERDIER Christophe, Président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers, La Grange Blanche 84350 Courthézon, reçue le 09 octobre 2025 pour l'ouverture d'un débit de boisson temporaire de 3^{ème} catégorie le 26 octobre 2025 à l'occasion du loto annuel à la Salle Polyvalente de Courthézon,

Considérant le changement de Président de l'association,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2025-389.

Article 2 : La demande formulée par Monsieur VERDIER Christophe, Président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers, La Grange Blanche 84350 Courthézon est autorisée le dimanche 26 octobre 2025 de 12h00 à 20h00.

Article 3 : Monsieur VERDIER Christophe, est autorisé à ouvrir :

- **Un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie**

Article 4 : : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dont dépend la commune dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de Brigade de Gendarmerie Nationale de Châteauneuf du Pape, les Policiers Municipaux, les Sapeurs-Pompiers de la Caserne de la Grange Blanche, Monsieur VERDIER Christophe, Président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers, La Grange Blanche 84350 Courthézon, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités.

Courthézon, le 22/10/2025

